



Permanences Création - Développement d'entreprises



Formation

Public :

Créateurs - Entrepreneurs

**Pris en charge par la
Communauté de
communes de Oisans**

Lieu :

Espace France Service :
39 avenue Aristide Briand,
38520 Le Bourg-d'Oisans

Contact :

04 76 80 02 66

f.schmitt@ccoisans.fr



Objectifs

Pour les porteurs de projet :

- Identifier les étapes de la création d'entreprise
- Évaluer la cohérence de son projet professionnel, ainsi que sa faisabilité, et se repositionner par rapport à celui-ci
- Identifier les personnes ressources, les outils et les actions nécessaires à l'aboutissement de son projet professionnel
- Comprendre et appliquer une méthodologie construite avec l'accompagnateur
- Identifier les caractéristiques de la posture entrepreneuriale (ce qui va changer par rapport au salariat, métier d'entrepreneur : compétences etc.)
- Identifier les points d'appui d'accompagnement après la création

Pour les entrepreneurs installés :

- Réaliser avec le porteur de projet une analyse de la situation de l'entreprise et de ses besoins afin de construire un accompagnement individualisé
- Vérifier la viabilité de son activité et son potentiel de développement
- Identifier les ajustements à faire et prendre les décisions adaptées
- Ajuster sa stratégie de développement au regard du diagnostic établi
- Mobiliser les ressources nécessaires

Pré-requis

- Avoir un projet de création et/ou de reprise d'entreprise sur l'Oisans
- Ou avoir une entreprise ou un projet d'implantation sur l'Oisans

Objectifs opérationnels

- Être capable de formuler son projet professionnel
- Si validation du projet de création/reprise d'entreprise :
 - identifier les étapes et actions à mettre en œuvre
 - se mobiliser pour améliorer les connaissances nécessaires au projet et pour mettre en œuvre les étapes
- Si invalidation du projet de création/reprise d'entreprise :
 - envisager une réorientation emploi - formation

Modalités pédagogiques

Ante création

- Travailler sur l'adéquation homme – projet
- Réaliser et analyser l'étude de marché (réalisation de questionnaires, identification des fournisseurs et segmentation de la clientèle, etc.)
- Réaliser un prévisionnel (évaluation du chiffre d'affaires et structuration de coûts,, etc.)
- Élaborer un plan d'action pour les premiers mois d'activité

Post création

- Valider ou se repositionner au regard du marché et de la politique commerciale
- (Re)-définir la stratégie de gestion et des capacités de production
- Élaborer un plan de développement
- Élaborer des tableaux de bord de gestion et administratifs
- Mettre à plat les obligations fiscales et sociales
- Valider ou élaborer un projet de changement de statut juridique

Méthodes utilisées

- Échanges individuels
- Brainstorming
- Construction progressive du Business plan via l'outil business plan ACEISP

Moyens pédagogiques

- Bureau dédié, connexion internet haut débit, imprimante et scanner
- Utilisation de ressources en ligne, sites et logiciels spécifiques
- Business plan Aceisp en ligne

Les + Aceisp

- Parcours sécurisé et personnalisé
- Création et déploiement d'outils adaptés aux projets
- Acteur majeur de la formation depuis 1984, en démarche d'amélioration continue
- Mise en relation avec le réseau de partenaires et de professionnels de l'Aceisp

Dates de l'action

Entrées sorties permanentes

Durée : En fonction des besoins

Horaires : 9h - 12h30 & 13h30 - 17h

Lieu d'accueil : Espace France Services

39 avenue Aristide Briand, 38520 Le Bourg-d'Oisans

Évaluation de la formation

- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Point sur l'évolution du projet professionnel à 6 mois avec enquête individuelle

Inscription

- Être orienté par le service de développement économique de la Communauté de communes de l'Oisans
- Prise de contact par téléphone ou par mail
- Les délais varient en fonction des disponibilités des plannings de rendez-vous

Documents délivrés

- Business plan et plan d'action en fonction des avancés du projet

Modalités d'évaluation

- A chaque rendez-vous, les objectifs antérieurs sont repris et évalués en fonction du plan d'actions qui a été défini

Financement

- Prise en charge par la Communauté de communes de l'Oisans